



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 19 juillet 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO INVITE LES NEW-YORKAIS À AGIR DÈS MAINTENANT POUR FAIRE EN SORTE QU'ILS SOIENT CONVENABLEMENT ASSURÉS CONTRE LES PERTES EN CAS DE TEMPÊTE

Les propriétaires de maison devraient revoir leur couverture d'assurance, faire les ajustements nécessaires et comprendre le fonctionnement des franchises

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a invité aujourd'hui les propriétaires de maison à prendre des mesures dès maintenant pour protéger leur maison dans l'éventualité où New York serait frappé par l'une des tempêtes - entre neuf et quinze - que l'Administration océanique et atmosphérique nationale (NOAA) prévoit durant la saison atlantique des ouragans 2012.

La NOAA prévoit que jusqu'à trois de ces tempêtes se changeront en ouragan, avec des vents maximaux de 111 milles à l'heure ou plus. La saison des ouragans va jusqu'au 30 novembre.

« Les New-Yorkais doivent agir dès maintenant pour être sûrs que leurs polices offrent la protection qui convient contre les pertes à la suite d'une tempête, a déclaré le Gouverneur Cuomo. La police typique d'un propriétaire de maison ne couvre pas toujours les dommages causés par une inondation, et on devrait toujours s'assurer qu'on est protégé contre cette éventualité. Avec le risque de puissantes tempêtes cet été, j'incite les propriétaires de maison à revoir leurs polices d'assurance, à s'assurer qu'ils comprennent ce qui est couvert et à contacter leur agent ou courtier d'assurance s'ils ont des questions ou ont besoin de mettre leur police à jour. »

Le superintendant des Services financiers, Benjamin M. Lawskey, a déclaré : « Les gens ne devraient jamais prendre pour acquis qu'ils sont couverts contre toutes les pertes possibles. Les polices d'assurance contiennent des limitations et des exclusions. Il est particulièrement important que les propriétaires de maison comprennent le fonctionnement des franchises. Alors que nous continuons d'étudier le marché des assurances dans les régions côtières de New York, le Ministère s'engage à faire

en sorte que les propriétaires de maison de ces régions comprennent les conditions de leur police et prennent toutes les mesures possibles pour protéger leur maison.

De nombreux propriétaires de maison côtière ont des franchises prévues pour ce genre d'événements, y compris les dommages causés par les tempêtes de vent et les ouragans. Ces franchises sont souvent exprimées en pourcentage de la valeur assurée de la maison, qui correspond généralement au coût de reconstruction, et non pas au prix d'achat.

Par exemple, pour une maison assurée pour un montant de 500 000 \$, une franchise de 5 % en cas de tempête de vent ou d'ouragan signifie que le propriétaire est responsable pour un montant de 25 000 \$, ou 5 % de la valeur, avant que l'assureur ne commence le paiement. Donc, si la maison subit 75 000 \$ de dommages, le propriétaire doit payer les premiers 25 000 \$ avant que l'assureur ne couvre les 50 000 \$ restants.

Le montant de la franchise en cas de tempête de vent ou d'ouragan apparaît dans les conditions particulières de toute police à laquelle il s'applique.

Les propriétaires de maison devraient envisager un certain nombre d'actions pour se protéger dans l'éventualité de pertes à la suite d'une tempête et pour faciliter les réclamations :

- Conserver une copie des polices d'assurance, des cartes d'assurance et des coordonnées des agents, courtiers ou entreprises dans un endroit sécuritaire facilement accessible en cas d'urgence. Penser à amener les renseignements avec soi en cas d'évacuation de la maison.
- Documenter le contenu de la maison en dressant un inventaire indiquant des renseignements comme le coût et la date d'achat des articles importants. Un exemple de formulaire d'inventaire est disponible sur le site Web du Ministère des Services financiers au http://www.dfs.ny.gov/insurance/homeown/pdf/home_invchklst.pdf
- Acheter une assurance contre les inondations si on n'est pas déjà couvert. Habituellement, il y a une période d'attente de 30 jours à partir de la date d'achat avant que votre police ne prenne effet.
- Prenez des mesures pratiques pour minimiser les pertes et dommages potentiels à votre maison en cas d'incendie et de vol -- et de tempête de vent -- en émondant par exemple les branches mortes ou en surplomb, en installant des volets et des serrures à pêne dormant dans votre maison ainsi qu'un extincteur d'incendie.

Les locataires devraient également penser à la façon de protéger leurs possessions, car leurs biens personnels ne sont pas couverts par les polices d'assurance des propriétaires. En plus de couvrir les

biens, les polices de nombreux locataires couvrent les frais de subsistance supplémentaires en cas où il y aurait dommages à la propriété et où le locataire aurait besoin de vivre ailleurs durant les réparations.

On trouve des renseignements supplémentaires au Centre de ressources sur les assurances des propriétaires de maison sur le site Web du Ministère des Services financiers au <http://www.dfs.ny.gov/insurance/hmonindx.htm>.

On trouve des renseignements sur des franchises spécifiques offertes par des entreprises individuelles au : <http://www.dfs.ny.gov/insurance/homeown/pdf/awindded.pdf>.

Les propriétaires de maison peuvent également appeler l'Unité de l'aide aux consommateurs du Ministère au 1-800-342-3736 du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418